

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024**  
**DELIBERATION N°2024-53**

Le 9 juillet 2024 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 3 juillet 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

**PRESENTS (19) :** M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, Mme MALLET, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. CARDIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (7) :** M. BERTHUOT à M. DUPUIS, Mme MARCHAND à Mme CAZALET, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à Mme ETEVE, M. JOUBERT à M. BELIN, Mme FERRAND à M. SEGUELA.

**ABSENT (1) :** M. MALLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme GARNIER.

**CREATION DE 2 EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L 313-1 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu l'arrêté municipal n°2021-170 du 17 décembre 2021 approuvant les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la création de 2 emplois d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Considérant que ces emplois seront pourvus à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Roger SEGUELA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire délégué au personnel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver la création de 2 emplois d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- De noter que les crédits budgétaires du budget général 2024 (chapitre 012) sont prévus et suffisants,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Maurice GAILLARD



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de  
La réception en Préfecture le : 30/07/24  
L'affichage/publication du : 22/07/24

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Mer 10/07/2024 14:54

À :s2low@s2low.org <s2low@s2low.org>;Mairie Bouillargues <mairie@bouillargues.fr>;mairie.bouillargues@wanadoo.fr <mairie.bouillargues@wanadoo.fr>;backups2low@adullact.org <backups2low@adullact.org>

📎 2 pièces jointes (3 Ko)

EACT--PREF030-213000474-20240710-18610.xml; 030-213000474-20240710-2453DEL-DE-1-2\_18851.xml;



### Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture du Gard

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2024-07-10(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE BOUILLARGUES

N° de SIREN: 213000474

Numéro Acte de la collectivité locale: 2453DEL

Objet acte: Création de 2 emplois d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1-Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant Acte: 030-213000474-20240710-2453DEL-DE

---

#### Rapport d'erreur(s):